



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 14 mai 2019  
A 18 H 30 - Salle du 3<sup>ème</sup> âge

## Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	5
Procurations :	2

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Approbation du Compte rendu de la séance du 15 avril 2019.

Accord à l'unanimité

### 2. Mise en place du bureau pour les élections Européennes.

Président : Christian LAPALU  
Président Suppléant : CALCOEN Guy

Secrétaire : Marie ALCAINA

Assesseurs :  
- PAGÉS Jocelyne  
- BOUCABEILLE Michel  
- PILAT Stéphanie  
- GALANT Jean

### 3. Délibération pour admission en non valeur produits communaux irrécouvrables années 2011 et 2017.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur l'état des produits communaux irrécouvrables du 10 avril 2019 pour un montant de 1 483.59 €.

Certains produits ayant été recouverts entre temps il demande à ses collègues d'admettre en non-valeur les produits communaux irrécouvrables pour un montant de 1 443.59 € correspondant aux années 2011 et 2017.

Accord à l'unanimité

#### **4 . Demande de l'AMF pour attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de la Cathédrale Notre Dame de Paris.**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'association des Maires de France qui propose d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de la Cathédrale « Notre Dame de Paris ».*

*Le Conseil Municipal s'oppose à la majorité de ses membres à l'attribution d'une subvention en faveur de « Notre Dame de Paris ».*

#### **5 . Délibération pour Décision Modificative au Budget Primitif 2019.**

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M 14 / 2019 pour permettre le paiement de plusieurs factures :

- Facture du syndicat intercommunal de voirie de Ginestas... 33 145.00 €
- Facture du syndicat intercommunal de voirie de Ginestas... 9 374.92 €
- Facture ALTRAD..... 864.00 €

En conséquence, il leur indique qu'il convient de modifier le Budget Primitif M14/2019 de la façon suivante :

##### **Fonctionnement** ⇨

- **Article 60633** – Fournitures de voirie (-) **645.00 €**
- **Article 6574** – Subv. de Fonctionnement Assos. (+) **645.00 €**

##### **Investissement** ⇨

###### **Opération 33 – Aménagement sécurité traverse Agglo.**

- **2315-33** – Install. Mat. Out. Tech. (-) **43 384.00 €**

###### **Opération 26 – Aménagement Chemin Contre Canal**

- **2041582-26** – Autre Grpts – Bât et Install (+) **33 145.00 €**

###### **Opération 35 – Réseaux Divers**

- **2315-35** – Install. Mat. Out. Tech. (+) **9 375.00 €**

###### **Opération 13 – Acquisition de Matériel**

- **2188-13** – Autres Immob. Corporelles (+) **864.00 €**

#### **6 . Délibération relative aux vœux devant guider les évolutions du système de Santé.**

*Le Conseil Municipal demande par le biais de l'Association des Maires de France :*

**Que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaines et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maison de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

### Accord à l'unanimité

#### **7 . Délibération pour demander le paiement de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) à France Télécom pour les années 2018 et 2019.**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient de solliciter le paiement de la RODP 2018 et 2019 selon le calcul suivant :

Année 2018	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m <sup>2</sup> ) <b>1 armoire à 1 m2</b>
	Souterrain <b>6.544 km</b>	Aérien <b>2.072 km</b>		
Domaine public <u>routier</u> communal	<b>39.28</b>	<b>52.38</b>	Non plafonné	<b>26.19</b>

Calcul de la redevance 2018 :

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

#### **ARTERES**

**Artères du domaine public routier :**

En souterrain : 39.28 € X 6.544 km = **257.05 €**

En aérien : 52.38 € X 2.072 km = **108.53 €**

#### **INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES**

1 Armoire Technique (1m2) : 26.19 € x 1 = **26.19 €**

Année 2019	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m <sup>2</sup> ) <b>1 armoire à 1 m2</b>
	Souterrain <b>6.544 km</b>	Aérien <b>2.072 km</b>		
Domaine public <u>routier</u> communal	<b>40.73</b>	<b>54.30</b>	Non plafonné	<b>27.15</b>

Calcul de la redevance 2019 :

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

#### **ARTERES**

**Artères du domaine public routier :**

En souterrain : 40.73 € X 6.544 km = **266.54 €**

En aérien : 54.30 € X 2.072 km = **112.51 €**

## **INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES**

1 Armoire Technique (1m2) : 27.15 € x 1 = **27.15 €**

### **MONTANT DES REDEVANCES 2018 et 2019 :**

▪ 257.05 + 108.53 + 26.19 = 391.77 € **arrondi à 392 € pour l'année 2018**

▪ 266.54 + 112.51 + 27.15 = 406.20 € **arrondi à 406 € pour l'année 2019**

Les recettes correspondant au montant des redevances perçues seront inscrites au compte 70323.

### **Accord à l'unanimité**

#### **8 . Délibération pour autoriser la mise à disposition de la salle d'évolution et des sanitaires de l'école de Ventenac au CIAS du Sud Minervois pour le périscolaire (Garderie).**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de mettre à disposition, à titre gratuit, au CIAS du Sud Minervois, la Salle d'évolution (*Multifonction*) ainsi que les sanitaires de l'école de Ventenac-en-Minervois, locaux aux normes pour y accueillir le périscolaire (*accueil garderie notamment*).

A cet effet il les informe qu'une convention de mise à disposition de salles à titre gratuit sera passée avec le CIAS du Sud Minervois.

### **Accord à l'unanimité**

#### **8 . Renégociation d'un prêt en cours au Crédit Agricole .**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la simulation de la renégociation du prêt 01V9R8014PR du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal décidé de solliciter un autre organisme bancaire avant de prendre une décision.

### **Accord à l'unanimité**

#### **9 . Péniche la Marie-Thérèse.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de soutenir des actions pour le maintien de « La Marie-Thérèse » au village.

#### **10 . Courriers pour Information au Conseil Municipal**

- Dates de fermeture du bureau de Poste cet été
- Courrier DETR non retenue pour la salle de remerciements

**Fin de séance 19 h 50**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**